

Règlement pour la circulation d'autobus

Centovalli

Depuis Intragna jusqu'à la frontière: **largeur maximale 2.30 m**
Longueur maximale 10 m - circulation interdite avec remorque
Hauteur maximale 4 m
Route très étroite en différents endroits
Autres limitations signalées sur place

Valle Onsernone

Longueur maximale 10 m - circulation interdite avec remorque
Route très étroite en différents endroits
Autres limitations signalées sur place

Madonna del Sasso

Longueur maximale 10 m
Hauteur maximale 4.80 m
Route très étroite en différents endroits

Vallemaggia

Longueur maximale 10 m: Cevio-Cerentino-Bosco Gurin / Cerentino-Campo Vallemaggia / Peccia-Fusio/
Bignasco-Fusio
Hauteur maximale 4 m
Passages difficiles en Val Bavona, Lavizzara et Rovana à cause de la route très étroite
Autres limitations signalées sur place

Valle Verzasca

Longueur maximale 12 m
Hauteur maximale 3.70 m
Largeur maximale 2.55 m
Route très étroite en différents endroits
Circulation interdite avec remorque
Autres limitations signalées sur place

Longueur maximale autorisée des bus : 13 m -> avec autorisation spéciale (CHF 60.-), voir page 2.
Vérifier les horaires de la ligne de bus 321 (Vallée Verzasca) pour éviter les passages simultanés.

Gambarogno

Largeur maximale 2.30 m

Longueur maximale 10 m

Hauteur maximale 3.90 m

Vira-Vairano parc botanique: hauteur maximale 3.60 m

Gerra Gambarogno-Vairano parc botanique: hauteur maximale 3.40 m

Jusqu'à Indemini: hauteur maximale 3.90 m

Ranzo-Caviano: hauteur maximale 2.70 m

Jusqu'à Caviano: longueur maximale 8 m / hauteur maximale 2.90 m

Route très étroite en différents endroits

Autres limitations signalées sur place

Permis spéciaux

Pour toutes informations concernant les permis spéciaux,
veuillez svp contacter Monsieur Cambianica à l'adresse suivante:

Dipartimento del Territorio / Divisione delle Costruzioni
/ Richieste permessi speciali
Alla Munda, 6528 Camorino

091 814 94 90
dt-sc.permessispeciali@ti.ch

Tarif pour le permis :

CHF 60.00

Un permis spécial est requis pour chaque transit à l'extérieur de la limite.
Le permis doit être présenté de la manière suivante au moins **7 jours avant** le transport :

Veuillez télécharger et compiler le formulaire disponible à l'adresse suivante :
<https://www.astra.admin.ch/astra/it/home/servizi/veicoli/autorizzazioni-speciali.html>
Il est nécessaire un formulaire pour chaque véhicule et la carte grise correspondante

Envoyez le document en format pdf à l'adresse dt-sc.permessispeciali@ti.ch .
Pour que la demande soit admise indiquez l'endroit pour lequel vous souhaitez le permis
en le citant dans le nom du fichier "pdf"
et/ou dans l'indication "objet" de l'e-mail.

Avis important – Transit dan le Valle Verzasca année 2024

A partir de février 2024 et jusqu'en août 2024, il y aura des chantiers dans le Val Verzasca qui limiteront le transit aux seuls autobus.

Pour cette raison, aucune permis spéciaux (de plus de 12m) ne pourra être accordée pour une durée indéterminée. Comme alternative, nous recommandons d'utiliser le car postal ou les navettes pour 8 personnes maximum qui sont à disposition.

Pour toute information sur les chantiers, veuillez-vous adresser au centre de maintenance de Losone :
Monsieur Fenaroli Massimiliano Tél. +41 79 592 65 37 / Cifone Ludovico Tél. +41 79 249 63 16.

Places de parking pour bus

Prix

Ascona

Viale Papio 8 (c/o Autosilo Coop), 6612 Ascona
3 places

CHF 30.00/heure

Locarno-Muralto

Gare CFF, 6600Muralto

CHF 4.00/heure à partir de 10 heures
tarif fixe de CHF 40.00 pour 24h

Vallemaggia

Il n'y a pas de places de parking officiels pour bus.
Le stationnement temporaire pour laisser descendre et monter les passagers est normalement effectué près du centre scolaire Ronchini ou près de l'école secondaire de Cevio.

Valle Verzasca

Sonogno
3 places

CHF 10.00/heure

Gerra Verzasca parking "Ai Larici"
4 places

CHF 10.00/heure

Chargement et déchargement de personnes possible dans les villages suivants:

Barrage de Contra près de Vogorno :

aire de stationnement limité - 30 minutes au maximum
- le conducteur ne peut pas quitter le véhicule

Lavertezzo village :

uniquement pour le chargement et le déchargement des passagers

Lavertezzo, à 200 m de la sortie du village en direction de Sonogno :

place avec stationnement limité – 30 minutes au maximum
- le chauffeur ne peut pas quitter le véhicule

Brione Verzasca:

aire de stationnement limité –
30 minutes au maximum - le conducteur ne peut pas quitter le véhicule

Sonogno

L'Office du Tourisme Lago Maggiore et Vallées n'assume aucune responsabilité pour les informations indiquées.